

Rapport du Budget Primitif 2023

Un Budget primitif 2023 à la fois résilient et volontariste

Le budget primitif 2023 traduit les orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires en novembre dernier :

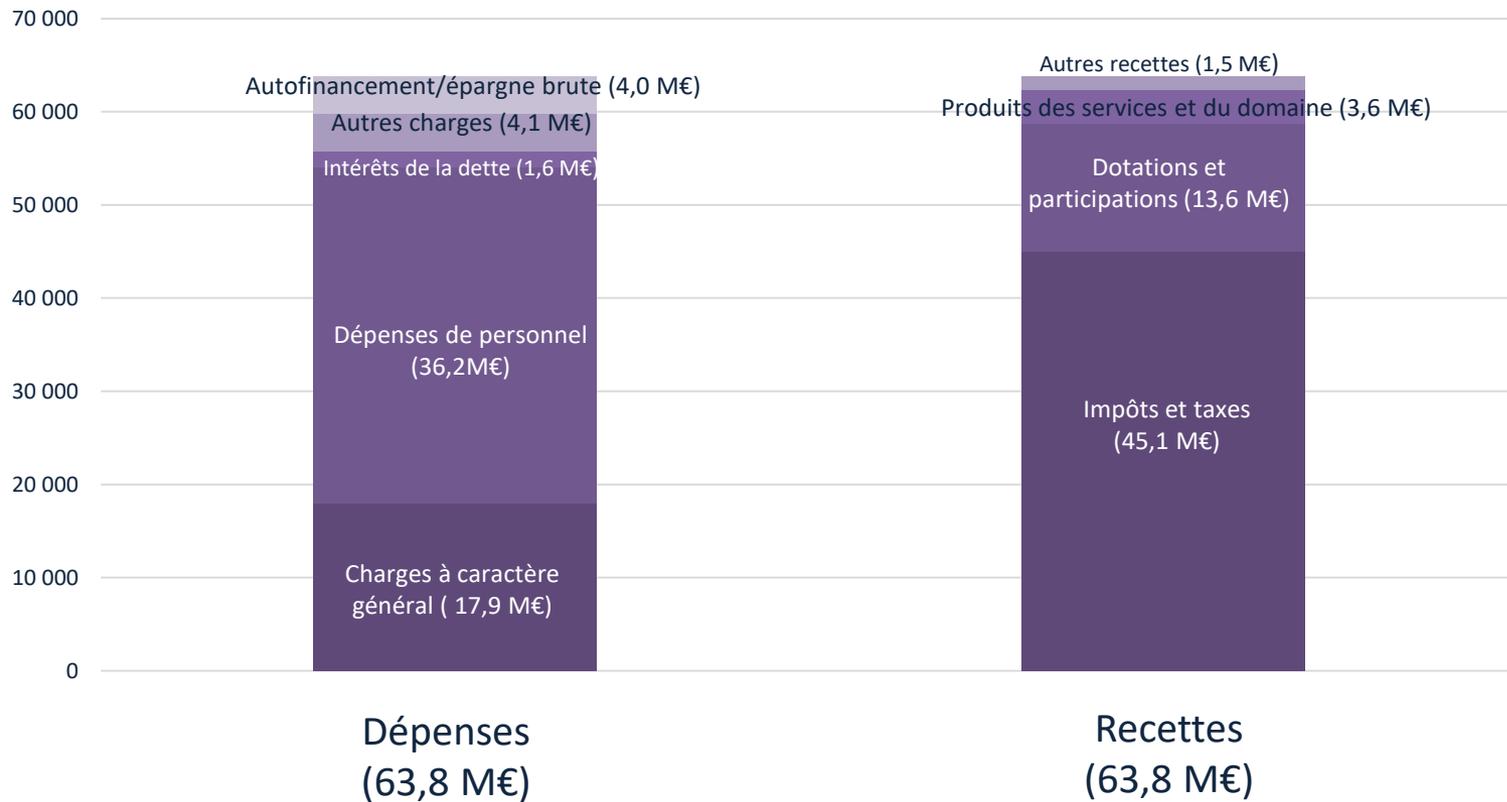
- Aucune hausse des taux de fiscalité locale,
- La préservation de l'ensemble des services à la population,
- Un niveau d'endettement encore en baisse,
- Une forte contraction attendue de l'épargne du fait d'éléments conjoncturels et réglementaires extérieurs à la collectivité, et induisant une inflation inédite qui grève lourdement les dépenses de fonctionnement,
- Un volume d'investissement néanmoins maintenu sans endettement supplémentaire,

La Ville de Chelles s'appuiera en 2023 sur une situation financière rétablie, et issue d'un long travail de redressement des comptes, de désendettement et de maîtrise de nos coûts initié depuis 2014, afin de :

- Maintenir, face à une dégradation conjoncturelle de son épargne et compte tenu de la situation économique exceptionnelle, l'ensemble des services proposés aux Chellois,
- Poursuivre la réalisation des investissements structurants à porter d'ici 2026 en faveur de la réussite scolaire, de la sécurité et de la préservation du cadre de vie, sans dégrader sa dette.

L'équilibre de la section de fonctionnement

Equilibre de la section de fonctionnement



Des dépenses de fonctionnement lourdement grevées par une inflation inédite

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2023	Evolution
Charges à caractère général (011)	17 930	+ 2 636
Charges de personnel (012)	36 200	+ 855
Atténuations de produits (014)	445	+155
Autres charges de gestion (65)	3 525	- 24
Charges financières (66)	1 600	+ 250
Charges exceptionnelles (67)	35	-
Dotation aux provisions (68)	80	-
Total	59 815	+ 3 872

Des dépenses de fonctionnement lourdement impactées par des contraintes externes...

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 59,8 M€, soit une progression de + 3,9 M€ par rapport au budget précédent.

L'inflation très forte actuellement pèse lourdement sur les charges à caractère général, qui progressent globalement de 2,6 M€, les postes les plus lourdement impactés étant les fluides (+ 1,7 M€) et la restauration collective (+ 0,7 M€).

La revalorisation en juillet 2022 du point d'indice de la fonction publique pèse également en 2023 sur les dépenses de personnel, dont la progression est estimée à + 855 K€, compte tenu également du GVT attendu (+ 230 K€) ou encore de la hausse du SMIC.

La hausse de la contribution au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pèse sur les atténuations de produits (+ 155 K€), tandis que les concours aux associations sont préservés à 1,2 M€.

Enfin, la remontée des taux d'intérêts fait progresser les charges financières (+ 250 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 6,9% en 2023 pour atteindre 1 075 €/habitant, restant néanmoins très inférieures à la moyenne des communes de la strate*.

(*) En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 527 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).

... partiellement compensées par la progression des recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2023	Evolution
Produits des services (70)	3 620	+ 433
Impôts et taxes (73)*	45 049	+ 1 790
Dotations et subventions (74)	13 650	+ 205
Autres produits de gestion (75)	1 340	+ 115
Atténuations de charges (013)	50	- 196
Produits exceptionnels (77)	0	-
Reprise de provisions (78)	70	-
Total	63 779	+ 2 347

(*) Bien que la Ville n'augmentera pas ses taux de fiscalité locale en 2023, les bases fiscales seront, comme chaque année, revalorisées automatiquement sur l'évolution annuelle de l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH) constatée en novembre 2022, qui devrait être proche de +6 %.

Une progression plus mesurée des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2023 atteignent 63,8 M€, soit une progression de + 2,3 M€ par rapport au budget précédent.

Malgré un décrochage attendu des DMTO (- 700 K€) dans un contexte économique peu propice aux transactions immobilières, les produits fiscaux pourraient augmenter de près d'1,8 M€, du fait de l'ajustement forfaitaire annuel sur l'inflation, qui pourrait être proche de + 6 %, la Ville n'augmentant par ailleurs pas ses taux en 2023.

La Loi de finances pour 2023 ayant confirmé le maintien de la DGF, les prévisions de recettes ont donc été ajustées sur les montants réellement perçus en 2022, soit + 130 K€ par rapport au BP 2022

Ainsi, avec 171 €/habitant, la DGF de la Ville de Chelles demeure sous-dotée (- 20 %) par rapport aux autres communes de la strate (214 €/habitant en 2021).

La hausse des produits des services et du domaine (+ 430 K€) tient essentiellement à l'augmentation de la refacturation des fluides à l'agglomération dans le cadre des compétences partagées du fait de l'envolée des coûts de l'énergie.

Au final, les recettes réelles de fonctionnement, qui ne représentent que 1 146 €/habitant, très loin (- 32 %) derrière la moyenne des communes de la strate *, progressent ainsi de + 3,8% de BP à BP, soit près de deux fois moins que la hausse attendue des dépenses et que l'inflation.

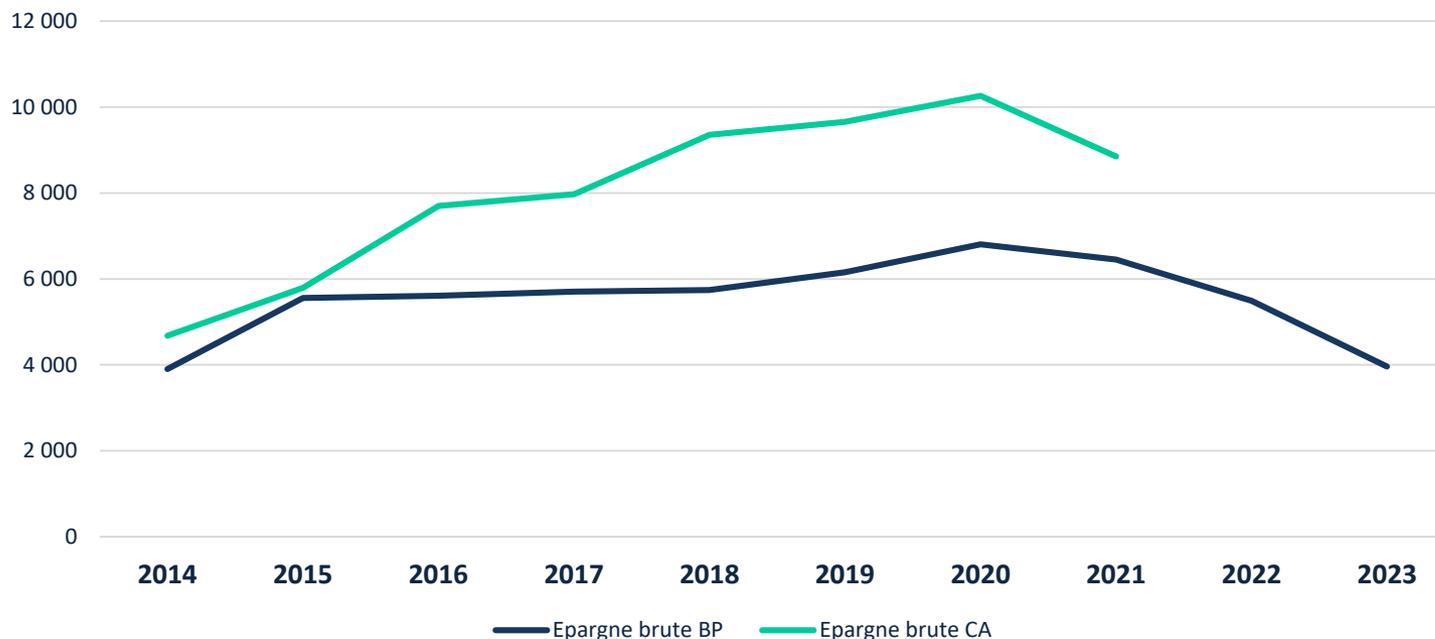
(*) En 2021, les recettes de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 681 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>), soit 32 % de plus que la Ville de Chelles.

Une dégradation conjoncturelle de l'épargne

La progression combinée des recettes et dépenses de fonctionnement entraîne une nette contraction, de nature purement conjoncturelle, de l'épargne projetée entre 2022 et 2023 (- 1,5 M€). L'épargne brute atteint ainsi 4 M€ au BP 2023.

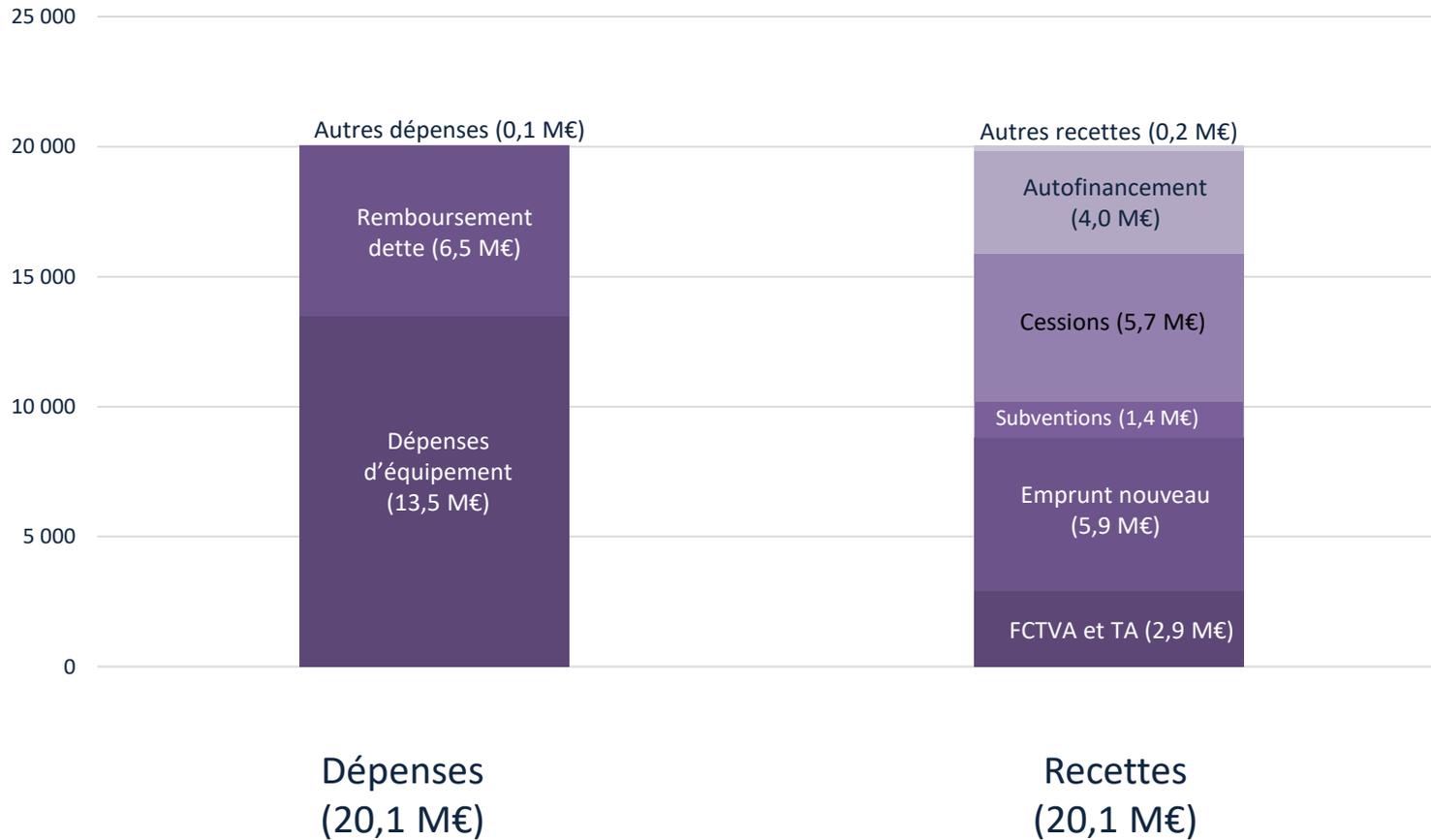
L'épargne réelle constatée dans le compte de résultat définitif devrait toutefois être meilleure que l'épargne projetée au moment de la prévision budgétaire initiale, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Evolution de l'épargne (hors cessions) en K€



L'équilibre de la section d'investissement

La section d'investissement



Des dépenses d'équipement préservées

Avec 13,5 M€, la Ville **maintient en 2023 un programme d'investissements ambitieux**, conforme aux principaux axes structurants du programme de la majorité (amélioration du cadre de vie, renforcement de la sécurité, réussite scolaire) :

Principales dépenses d'investissements du budget 2023	BP 2023 (K€)
Poursuite de la requalification de l'avenue des Sciences (tranche n°4)	1 030
Poursuite du plan de circulation (rue Auguste Meunier)	700
Poursuite du plan de verdissement de la ville (année 3/5)	210
Poursuite de la réhabilitation des allées du nouveau cimetière	250
Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection	200
Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics	300
Mise en place d'un plan de modernisation de l'éclairage public	3 500
Réhabilitation du skate-park dans la perspective des JO 2024	540
Poursuite de la relocalisation du musée A. Bonno (études/maîtrise d'oeuvre)	300
Réhabilitation équipements sportifs Grouselle (études/maîtrise d'oeuvre)	40
Poursuite du réaménagement des quartiers Castermant/Arcades fleuries	600
Dotations annuelles travaux/équipement (tous bâtiments et espaces publics)	5 255
Provision acquisitions foncières & préemptions commerciales	200
Autres (participation ZAC centre gare, école numérique)	365
Total	13 490

Des dépenses d'équipement préservées

La réussite scolaire des jeunes Chellois sera à nouveau au cœur des priorités de ce nouveau budget : la Ville de Chelles maintiendra une enveloppe de près d'1,2 M€ dédiée aux travaux de gros entretien de ses écoles et centres de loisirs, et près de 180 K€ pour le renouvellement de leurs équipements.

De plus, près d'1 million d'euros, pour lesquels la ville a obtenus d'importantes subventions, seront consacrés à l'entretien et la rénovation des équipements sportifs, en particulier les structures qui accueilleront l'entraînement des équipes pour les JO 2024 (skate-park, gymnase Baquet) ou encore les études préalables au renouvellement des équipements du complexe M. Grouselle (terrain synthétique, piste d'athlétisme).

Les équipements culturels se verront dotés d'une enveloppe de plus de 500 K€ comprenant en particulier les études préalables à la relocalisation du musée Bonno, l'achèvement du plan de renouvellement triennal du matériel scénique des Cuizines, ou encore l'acquisition d'un projecteur laser pour le cinéma Cosmos (projets menés grâce aux subventions des partenaires).

La préservation du cadre de vie se traduira en 2023 notamment par la mise en place d'un ambitieux plan de modernisation de l'éclairage public permettant de rapides économies de consommation d'énergie, tout en limitant l'empreinte énergétique de la Ville, mais également la poursuite des opérations déjà lancées (requalification de l'avenue des Sciences, plan de verdissement de la Ville, réaménagement des allées du nouveau cimetière....)

Au titre du plan de circulation et du développement des mobilités douces, seront menées en 2023 les travaux de réaménagement de la rue Auguste Meunier intégrant la création d'une double piste cyclable sécurisée.

Conformément à sa PPI, la Ville maintiendra une enveloppe de 200 K€ pour l'extension et l'entretien de son réseau de vidéo-protection, tandis que sa police municipale sera dotée de moyens et d'équipements renforcés.

La mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics se poursuivra également avec une enveloppe de 300 K€ consacrée au programme d'AD'AP et au PAVE.

Enfin, la Ville conserve une provision de 200 K€ pour des acquisitions foncières ou préemptions dans le cadre de sa politique de préservation de l'offre commerciale en centre-ville.

Le financement des investissements

Au delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la Ville financera ses investissements en 2023 par :

- La récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 (1,9 M€),
- La taxe d'aménagement (1 M€),
- Les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...) : 1,4 M€,
- Les cessions immobilières attendues : terrain « Marcombe », pavillons avenue Claude Bernard et avenue Besson (5,7 M€).

Compte tenu de ces financements attendus, le besoin de financement des investissements 2023 à couvrir par la souscription d'emprunt nouveau est estimé à 5,9 M€, soit près de 10% de moins que le stock de dette que la Ville remboursera en 2022 (6,5 M€).

La Ville continuera donc à se désendetter en 2023.

Le financement des investissements



Le désendettement se poursuivra en 2023

Le remboursement du capital de la dette est projeté à 6,5 M€, soit environ 10 % de plus que le montant des emprunts nouveaux à souscrire (5,9 M€).

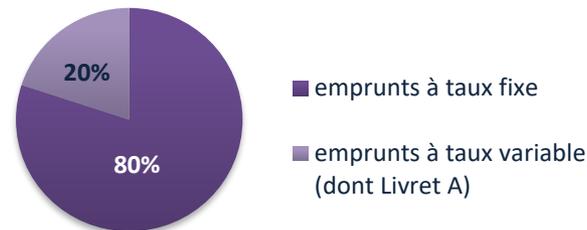
La Ville poursuivra ainsi en 2023 le désendettement initié en 2014, qui a vu sa dette ramenée de près de 75 M€ à moins de 59 M€ fin 2022, **soit plus de 16 M€ de désendettement**.

Avec un nouvel emprunt 2022 de 5,4 M€ souscrit à taux fixe, la Ville, qui ne détient plus aucun produit structuré, sécurise encore un peu plus son portefeuille de dette, qui comporte désormais 80% de taux fixe avec des emprunts classés en totalité 1A, « produits non risqués », selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

Evolution de l'endettement depuis 2013 (en M€)



Répartition de l'encours de dette projeté au 31/12/2022



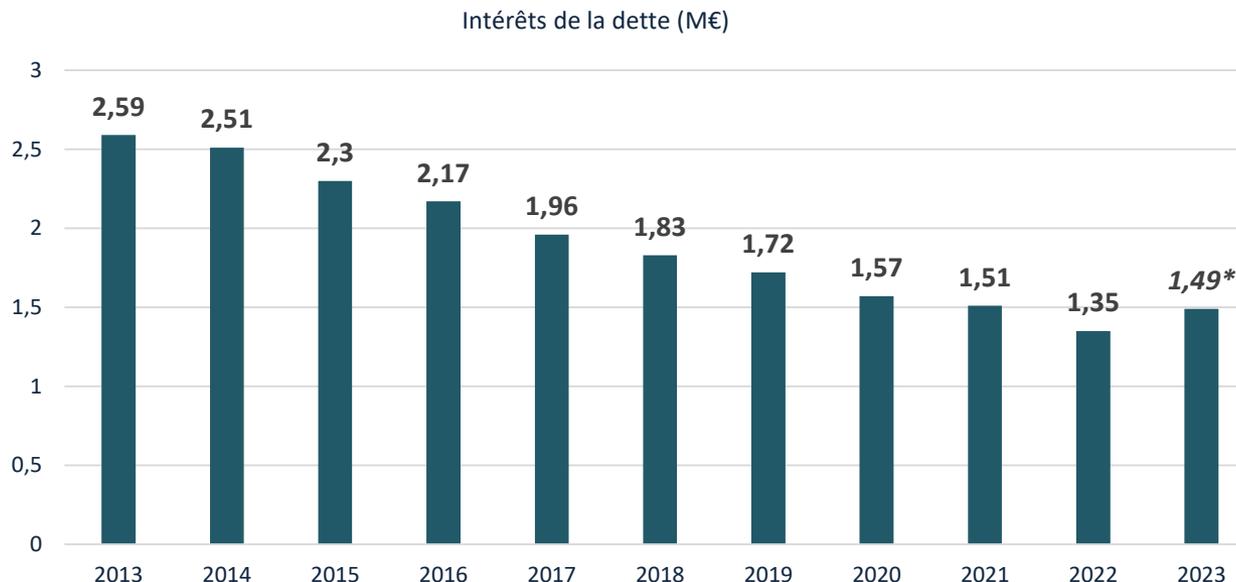
(*) Projection intégrant les emprunts souscrits en n-1 ou n-2 non encore consolidés

Une remontée des taux d'intérêts qui fait progresser légèrement les charges financières

Malgré la poursuite du désendettement, la remontée rapide des taux d'intérêts depuis 2022 fait logiquement progresser sensiblement les charges financières en 2023, qui devraient s'établir, en fonction de l'évolution des taux et du rythme de consolidation du nouvel emprunt souscrit fin 2022, aux alentours d'1,5 M€.

La Ville s'est toutefois largement protégée face à ce risque de renchérissement de sa dette en réorientant progressivement son portefeuille de dette vers du taux fixe (80% de l'encours, après intégration de l'emprunt souscrit fin 2022).

Le taux moyen de la dette de la Ville (2,46% au 31/12/2022) progresse légèrement pour les mêmes raisons.



(* Estimation)

Conclusion

Le budget 2023 de la Ville est avant tout marqué par un niveau d'inflation particulièrement élevé (sur les fluides, les matières premières, les travaux et services) et des mesures nationales (notamment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique), qui pèsent très lourdement sur ses dépenses, entraînant une dégradation conjoncturelle de son épargne, qui avait été progressivement rétablie tout au long du mandat précédent.

Face à cette situation inédite, la poursuite des efforts de maîtrise budgétaire, partagés par l'ensemble des services, ont néanmoins permis de maintenir l'intégralité des services proposés aux Chellois, sans pour autant augmenter les taux d'imposition, ni alourdir la dette, qui diminuera encore légèrement en 2023.

La Ville maintient, à travers ce budget 2023, un niveau d'investissement conséquent, traduction des projets structurants du mandat, en favorisant les opérations pour lesquelles la Ville a réussi à obtenir des subventions et qui permettent de réaliser rapidement des économies de fonctionnement, tout en réduisant l'empreinte énergétique de la Ville.

C'est donc un budget 2023 à la fois ambitieux et responsable, face à une situation économique nationale et mondiale particulièrement difficile et incertaine, qui invite à la plus grande prudence dans le but de préserver l'avenir de notre ville.